

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 novembre 2009
(convocation du 16 novembre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Novembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean Jacques à M. MOULINIER Maxime à cpter de 10 h 00
Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. LABARDIN Michel
Mme. FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick à cpter de 10 h 45
M. FREYGEFOND Ludovic à M. FELTESSE Vincent
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à cpter de 11 h 00
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude à cpter de 10 h 55
M. SEUROT Bernard à M. BRON Jean-Charles à cpter de 10 h 10
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BRUGERE Nicolas
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan

Mlle. DELTIMPLE Nathalie à Mlle. EL KHADIR Samira
M. DUBOS Gérard à M. CHARRIER Alain
M. DUCASSOU Dominique à M. DUPOUY Alain
M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PALAU Jean-Charles à Mme. PARCELIER Muriel
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda à cpter de 11 h 10
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00
puis à cpter de 12 h 00
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme. WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

EXCUSE :

LA SEANCE EST OUVERTE

**EYSINES - PAE du centre bourg -Lancement de l'enquête publique au titre du
Code de l'Environnement- Approbation - Autorisation**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Notre Etablissement envisage la réalisation d'une opération d'aménagement sur le centre bourg d'Eysines. La Communauté Urbaine de Bordeaux a mené, en étroite liaison avec la commune d'Eysines, un programme d'études préalables et pré-opérationnelles de réaménagement du centre bourg. Ces études ont débouché sur la définition d'un projet urbain constituant le cadre de référence des différentes interventions, publiques et privées, à venir.

Dans le cadre de la réalisation de ce projet, un Programme d'Aménagement d'Ensemble a été mis en place par une délibération du 22 septembre 2006 n°2006/0677 et modifié par la délibération du 13 mars 2009 n°2009/0123. Ce PAE constitue un programme à la fois riche par sa mixité d'usage et par sa morphologie.

Le projet urbain a pour objectif principal de renforcer les fonctions de centralité du bourg d'Eysines. Il s'inscrit dans la logique des politiques communautaires de renouvellement des centres villes et des centres bourgs.

La cohérence urbaine et paysagère du projet s'appuie sur une démarche de développement durable. L'ambition est de réaliser dans ce secteur un « quartier durable » prenant en compte les enjeux économiques, sociaux et environnementaux de ce territoire.

Différents enjeux se dégagent de ce projet urbain et se répercutent dans le programme d'équipements :

- Restructurer et recalibrer les voies existantes pour dégager des perspectives (avenue de Verdun), faciliter les modes doux (trottoirs, piste cyclable,...) et favoriser les poches de stationnement de proximité pour l'accessibilité aux équipements publics,
- Créer de nouvelles voies facilitant la circulation,
- Offrir de nouvelles capacités de stationnement (parking des Savonniers),
- Restructurer la place de la Victoire en lui offrant un caractère paysager,

- Faciliter l'accès et notamment les accès handicapés à l'ensemble des équipements publics du plateau,
- Proposer de nouveaux espaces de détente (Place des fêtes et du marché) et des espaces paysagers de qualité (Verger, Bois Salut, Square des Sassafras...).

Compte tenu de la configuration du site, l'inscription paysagère du projet de voirie fera l'objet d'une attention toute particulière.

La Mairie d'Eysines a décidé d'ouvrir ce projet à une concertation non réglementaire.

Cette concertation destinée à recevoir les observations et suggestions du public, s'est déroulée du 12 janvier 2009 au 7 février 2009. La Ville d'Eysines a organisé plusieurs réunions d'information avec les riverains du projet et présenté une exposition itinérante sur les quartiers de la commune. Cette concertation a permis de mettre en lumière et de prendre en compte dans le projet plusieurs thématiques telles que la qualité de l'éclairage public, les capacités de stationnement du centre ville, l'accessibilité aux équipements publics, la qualité des aménagements paysagers, la gestion des eaux pluviales et la question de l'arrosage des espaces verts.

L'ampleur de ce projet génère des investissements conséquents de la part de la Ville et de la CUB pour un montant global de l'ordre de 8 218 078 € TTC.

Compte tenu de ce montant, il est nécessaire de procéder à une enquête publique, instituée par la loi Bouchardet du 12 juillet 1983, régie par les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Dans ce cadre, La Communauté Urbaine de Bordeaux, a confié par le biais d'une procédure adaptée, au bureau d'études EGIS Aménagement, la réalisation de l'étude d'impact sur l'ensemble du projet urbain, comprenant les maîtrises d'ouvrage Ville et CUB. Il ressort de cette étude, dont les conclusions ont été rendues en août 2009, que le projet a été conçu dans un souci de respect de l'environnement. En conséquence, aucune solution mesure particulière n'est à mettre en œuvre afin de compenser un possible impact sur l'environnement. Seules quelques précautions sont proposées afin de limiter et si possible compenser les inconvénients dus à la phase chantier des travaux.

La Communauté Urbaine de Bordeaux étant maître d'ouvrage de ce PAE, il appartient au Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux de procéder au lancement de l'enquête publique, et à toutes les formalités nécessaires, notamment la saisine du Tribunal Administratif en vue de la désignation d'un commissaire enquêteur.

Nous vous demandons, en conséquence, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **Approuver** le bilan de cette concertation préalable relative à l'opération susvisée, tel qu'il est dressé ci-dessus.
- **Autoriser** Monsieur le Président à prescrire l'enquête publique au titre du code de l'environnement et à accomplir toutes formalités nécessaires à cette opération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 novembre 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 DÉCEMBRE 2009

PUBLIÉ LE : 8 DÉCEMBRE 2009

Mme. CHRISTINE BOST